

Matières du tems. Decemb. 1708. 431

Imperiale nous a écrites, & qui nous sem-
ble d'un exemple singulier, afin que cette
réponse qui nous sera commune, lui fasse
mieux connoître nos véritables sentimens, sans
donner d'atteinte au respect qui lui est dû.
Nous assûrons donc V. M. I. que ce fut avec
une joye très-sensible que nous apprimes
qu'heritiere des nobles inclinations comme
du sceptre de son invincible pere, Elle vou-
loit en suivre les traces avec autant de zèle
que de fidelité; mais que cette joye a depuis
été bien troublée par la mauvaise opinion
qu'Elle a conçûe du Souverain Pontife, le
croyant peu favorable aux interêts de Son
Auguste Maison! Nous conjurons V. M. I. d'être
persuadée que rien n'est moins conforme aux
justes dispositions de cœur de Sa Sainteté,
que ces sentimens peu équitables, & que rien
au contraire ne peut égaler cet amour pater-
nel, dont elle est pénétrée, & dont V. M. I.
pourroit elle-même trouver des preuves con-
vainquantes dans la conduite passée & pre-
sente, si le commerce déjà depuis long-tems
interrompu entre les deux Cours, ne sembloit
reduire les choses à ce point fatal, qu'il est
aujourd'hui permis à tous de deguïser la ve-
rité à V. M. I. & presque à personne de la
lui faire connoître. Quant à Nous, Grand
Prince, la force de cette verité qu'on affecte
de cacher à V. M. I. nous oblige à lui decla-
rer sans crainte, ce que Nous ne pouvons
refuser au témoignage de nos yeux & de nô-
tre conscience; & si d'autres s'efforcent de
lui persuader le contraire, nous ne pouvons
qu'imputer leur conduite, ou au peu de con-
noissance qu'ils ont de nos intentions, ou à
une injuste prevention contre nous. C'est de